



Le Maire délégué de la commune de FERVAQUES,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu la demande d'autorisation de l'Entreprise DURIEU Loïc de la Croix Calorie à St Germain de Livet (14140), en vue de procéder à des travaux sur l'immeuble situé 7 rue du Lt Clarck

ARRETE

Article 1 : L'Entreprise DURIEU est autorisée à effectuer ces travaux, La route du Lt Clarck sera barrée à tous véhicules, et une interdiction de stationner à l'emplacement des travaux.

Le JEUDI 19 DECEMBRE 2024 de 8h00 à 18h00

Article 2 : Le balisage devra être réglementaire, la signalisation de sécurité et déviations sera à la charge de l'entreprise DURIEUX Loïc.

Article 3 : La circulation sera interdite à tous véhicules route du Sous Lt Clarke, une déviation sera mise en place.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- A l'intéressé.
- Monsieur le policier municipal de Livarot-Pays d'Auge
Chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A FERVAQUES, 16 décembre 2024

Le Maire Délégué
Didier LALLIER